

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES  
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil d'administration de la **RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE** tenue à l'hôtel de ville de Shawinigan (550, avenue de l'Hôtel-de-Ville), **le jeudi, vingt-deuxième jour du mois de novembre deux mille dix-huit (22 novembre 2018), DIX-HUIT HEURES (18 H)**, à laquelle sont présents:

**Monsieur Michel Angers**, Président et Représentant de la Ville de Shawinigan

**Monsieur Réjean Carle**, Représentant de la MRC de Maskinongé

**Monsieur Luc Dostaler**, Représentant de la MRC des Chenaux

**Monsieur Paul Labranche**, Représentant de la MRC de Mékinac

**Monsieur Robert Landry**, Représentant d'office de la MRC de Maskinongé

**Monsieur Guy Simon**, Représentant d'office de la MRC des Chenaux

**Madame Mariannick Mercure**, Substitut du Représentant de la Ville de Trois-Rivières

**ABSENT**

**Monsieur Yves Lévesque**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières

**QUORUM**

**Formant quorum**, sous la présidence de **Michel Angers**, Président et Représentant de la Ville de Shawinigan.

**Rés.: 2018-11-4869**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par **MONSIEUR ROBERT LANDRY**, Représentant d'office de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente session qui se détaille ainsi :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Vérification du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 octobre 2018
5. Approbation des directives et des ordres de changement
6. Octroi d'un contrat de gré à gré à Lumen
7. Fourniture, levée et transport de conteneurs de type « roll-off » pour l'écocentre de Trois-Rivières (secteur ouest) (OS-827)
8. Fourniture, levée et transport de conteneurs de type « roll-off » pour l'écocentre de Champlain (OS-828)

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES  
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

9. Fourniture de quatre remorques à plancher mobile pour le transport de matières résiduelles (OS-830)
10. Achat de matériel pour le captage des biogaz des cellules 2 et 3 du LET de Saint-Étienne-des-Grès – Entreprise ISCO
11. Autres sujets
  - Entérinement de signature de la lettre d’entente de résiliation du contrat OS-800 – écocentres de la Régie
  - Autorisation de signature – Projet d’addenda du contrat de services conclu avec Services Matrec inc. le 25 février 2014
  - Politique en matière de contrôle et de prévention de la violence, du harcèlement et du harcèlement psychologique au travail
12. Période de questions
13. Levée de l’assemblée

Adoptée à l’unanimité

**Rés.: 2018-11-4870**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL / SÉANCE ORDINAIRE DU  
18 OCTOBRE 2018**

Il est proposé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, appuyé par **MADAME MARIANNICK MERCURE**, Substitut du Représentant de la Ville de Trois-Rivières, et résolu d’adopter le procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil d’administration de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie tenue le 18 octobre 2018.

Adoptée à l’unanimité

**Rés.: 2018-11-4871**

**APPROBATION DES DIRECTIVES ET DES ORDRES DE  
CHANGEMENT**

Il est proposé par **MONSIEUR GUY SIMON**, Représentant d’office de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR ROBERT LANDRY**, Représentant d’office de la MRC de Maskinongé, et résolu d’approuver les travaux supplémentaires, les directives de changement, les ordres de changement et les dépenses afférentes indiqués à la liste des directives et des ordres de changement jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l’unanimité

**Rés.: 2018-11-4872**

**OCTROI D’UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ À LUMEN**

**ATTENDU** la nécessité d’utiliser un logiciel compatible avec les automates liés à la balance, au traitement du biogaz et aux eaux usées ;

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES  
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

**ATTENDU** que l'entreprise Lumen a l'exclusivité pour la distribution des licences des logiciels dont Rockwell Automation est l'unique concepteur;

**ATTENDU** que les paragraphes 6 a et 6 b de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes permettent de conclure un contrat de gré à gré lorsque l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel et vise: a) à assurer la compatibilité avec des systèmes, progiciels ou logiciels existants; ou b) la protection de droits exclusifs tels les droits d'auteur, les brevets ou les licences exclusives;

**ATTENDU** l'analyse et les recommandations de l'administration;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **MADAME MARIANNICK MERCURE**, Substitut du Représentant de la Ville de Trois-Rivières, appuyée par **MONSIEUR GUY SIMON**, Représentant d'office de la MRC des Chenaux, et résolu d'autoriser l'octroi d'un contrat gré à gré Lumen pour la fourniture des licences desdits logiciels, d'une durée de trois ans (2019, 2020, 2021), pour un montant de 34 143.94 \$ (taxes en sus).

Adoptée à l'unanimité

**Rés.: 2018-11-4873**

**FOURNITURE, LEVÉE ET TRANSPORT DE CONTENEURS  
DE TYPE «ROLL-OFF» POUR L'ÉCOCENTRE DE  
TROIS-RIVIÈRES (SECTEUR OUEST) (OS-827)**

**ATTENDU** que la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie exploite six écocentres soit à Trois-Rivières (secteurs ouest et est), Shawinigan, Saint-Étienne-des-Grès, Champlain et Louiseville ;

**ATTENDU** que des conteneurs sont utilisés à chacun des écocentres pour entreposer les matières qui y sont acheminées et les transporter ultérieurement pour leur valorisation ou leur élimination ;

**ATTENDU** la nécessité de procéder à des appels d'offres pour la fourniture, la levée et le transport de conteneurs desdits écocentres ;

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES  
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

**ATTENDU** les soumissions déposées suite à l'appel d'offres public :

Entreprise	Option A 1 an avec possibilité d'une année d'option		Option B 3 ans avec possibilité d'une année d'option		Option C 5 ans	
	Prix par levée	Prix par sortie Le samedi	Prix par levée	Prix par sortie Le samedi	Prix par levée	Prix par sortie Le samedi
Services Matrec inc.	195.00 \$	750 \$	193.30 \$	765 \$	191.65 \$	780 \$
Transport J.Y Martel inc.	95.50 \$	400 \$	91.50 \$	400 \$	93.50 \$	400 \$

**ATTENDU** l'analyse et les recommandations de l'administration ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **MONSIEUR RÉJEAN CARLE**, Représentant de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR ROBERT LANDRY**, Représentant d'office de la MRC de Maskinongé, et résolu d'octroyer le contrat OS-827 pour la fourniture, la levée et le transport de conteneurs à l'écocentre de Trois-Rivières (secteur ouest), selon l'option C, au plus bas soumissionnaire conforme, selon la règle d'attribution établie au contrat, soit l'entreprise J.Y. Martel Transport inc., selon les termes et conditions prévus au devis.

Adoptée à l'unanimité

**Rés.: 2018-11-4874**

**FOURNITURE, LEVÉE ET TRANSPORT DE CONTENEURS  
DE TYPE « ROLL-OFF » POUR L'ÉCOCENTRE DE  
CHAMPLAIN (OS-828)**

**ATTENDU** que la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie exploite six écocentres soit à Trois-Rivières (secteurs ouest et est), Shawinigan, Saint-Étienne-des-Grès, Champlain et Louiseville ;

**ATTENDU** que des conteneurs sont utilisés à chacun des écocentres pour entreposer les matières qui y sont acheminées et les transporter ultérieurement pour leur valorisation ou leur élimination ;

**ATTENDU** la nécessité de procéder à des appels d'offres pour la fourniture, la levée et le transport de conteneurs desdits écocentres ;

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES  
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

**ATTENDU** les soumissions déposées suite à l'appel d'offres sur invitation :

Entreprise	Option A 1 an		Option B 2 ans		Option C 3 ans	
	Prix par levée		Prix par levée		Prix par levée	
	Destination St-Étienne	Destination Champlain	Destination St-Étienne	Destination Champlain	Destination St-Étienne	Destination Champlain
Transport J.Y. Martel inc.	175.00 \$	80.00 \$	170.00 \$	80.00 \$	168.50 \$	80.50 \$
Services Matrec inc.	173.35 \$	86.00 \$	176.09 \$	86.36 \$	178.88 \$	87.73 \$
Service Cité Propre	-	-	-	-	-	-
Tri Environ- nement inc.	-	-	-	-	-	-

**ATTENDU** l'analyse et les recommandations de l'administration ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **MADAME MARIANNICK MERCURE**, Substitut du Représentant de la Ville de Trois-Rivières, appuyée par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, et résolu d'octroyer le contrat OS-828 pour la fourniture, la levée et le transport de conteneurs à l'écocentre de Champlain, selon l'option C, au plus bas soumissionnaire conforme, selon la règle d'attribution établie au contrat, soit l'entreprise Transport J.Y. Martel inc., et selon les termes et conditions prévus au devis.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2018-11-4875

**FOURNITURE DE QUATRE REMORQUES À PLANCHER  
MOBILE POUR LE TRANSPORT DE MATIÈRES  
RÉSIDUELLES (OS-830)**

**ATTENDU** l'usure avancée des remorques à plancher mobiles actuellement utilisées pour le transport des matières résiduelles;

**ATTENDU** la volonté de la Régie d'acquérir quatre nouvelles remorques à plancher mobile;

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES  
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

**ATTENDU** les soumissions déposées suite à l'appel d'offres public :

<b>Entreprise</b>	<b>Prix soumis (taxes en sus)</b>	<b>Conformité</b>
Fericar inc.	525 900 \$	Non
Deloupe inc.	554 048 \$	Oui

**ATTENDU** l'analyse et les recommandations de l'administration;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **MONSIEUR RÉJEAN CARLE**, Représentant de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR GUY SIMON**, Représentant d'office de la MRC des Chenaux, et résolu d'octroyer le contrat OS-830, pour la fourniture de quatre remorques à plancher mobile pour le transport de matières résiduelles, au plus bas soumissionnaire conforme soit l'entreprise Deloupe inc., pour un montant total de 554 048 \$ (taxes en sus), selon les termes et conditions prévus au devis.

Adoptée à l'unanimité

**Rés.: 2018-11-4876**

**ACHAT DE MATÉRIEL POUR LE CAPTAGE DES BIOGAZ  
DES CELLULES 2 ET 3 DU LET DE SAINT-ÉTIENNE-  
DES-GRÈS – ENTREPRISE ISCO**

**ATTENDU** que l'administration de la Régie a fait l'acquisition de matériel pour le captage des biogaz des cellules 2 et 3 du LET de Saint-Étienne-des-Grès pour un montant de 24 080.66 \$ (taxes en sus);

**ATTENDU** que le règlement 2015-11-24 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaire limite les transactions de l'administration qui ne sont pas supportées par une résolution du conseil à un montant de 25 000 \$ (taxes nettes);

**ATTENDU** qu'en vertu de la jurisprudence ce montant est dû à l'entreprise ISCO;

**ATTENDU** que la limite de 25 000 \$ n'est excédée que de seulement 281.68 \$ en tenant compte des taxes nettes (*De minimis non curat praetor*);

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES  
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **MADAME MARIANNICK MERCURE**, Substitut du Représentant de la Ville de Trois-Rivières, appuyée par **MONSIEUR ROBERT LANDRY**, Représentant d'office de la MRC de Maskinongé, et résolu d'autoriser le paiement de 24 080.66 \$ (taxes en sus) à l'entreprise ISCO. Ce montant est lié à l'acquisition de matériel pour le captage des biogaz des cellules 2 et 3 du LET de Saint-Étienne-des-Grès.

Adoptée à l'unanimité

**Rés.: 2018-11-4877**

**ENTÉRINEMENT DE SIGNATURE DE LA LETTRE  
D'ENTENTE DE RÉSILIATION DU CONTRAT OS-800 –  
ÉCOCENTRES DE LA RÉGIE**

**ATTENDU** les requêtes en accréditation du Syndicat régional des employés(es) municipaux de la Mauricie (CSN) datées du 2 octobre 2018 liées aux employés des écocentres de la Régie;

**ATTENDU** la décision du Tribunal administratif du travail (division des relations du travail) rendue le 5 novembre 2018;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **MONSIEUR ROBERT LANDRY**, Représentant d'office de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR GUY SIMON**, Représentant d'office de la MRC des Chenaux, et résolu d'entériner la signature par l'administration, le 30 octobre 2018, de la lettre d'entente de résiliation du contrat OS-800 liant la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie à Synergie Hunt International.

Cette lettre d'entente est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité

**Rés.: 2018-11-4878**

**AUTORISATION DE SIGNATURE – PROJET D'ADDENDA  
DU CONTRAT DE SERVICES CONCLU AVEC SERVICES  
MATREC INC. LE 25 FÉVRIER 2014**

Il est proposé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, appuyé par **MONSIEUR GUY SIMON**, Représentant d'office de la MRC des Chenaux, et résolu d'autoriser le greffier à signer, pour et au nom de la Régie, un addenda substantiellement conforme au projet, daté du 15 novembre 2018, du contrat de services conclu avec Services Matrec inc. le 25 février 2014.

Adoptée à l'unanimité

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES  
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

**Rés.: 2018-11-4879**

**POLITIQUE EN MATIÈRE DE CONTRÔLE ET DE  
PRÉVENTION DE LA VIOLENCE, DU HARCÈLEMENT ET  
DU HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE AU TRAVAIL**

**ATTENDU** l'adoption en 2006 d'une politique en matière de contrôle et de prévention de la violence, du harcèlement et du harcèlement psychologique au travail;

**ATTENDU** la nécessité de mettre à jour ladite politique compte tenu principalement de la modification de la définition du harcèlement psychologique prévue à l'article 81.18 de la Loi sur les normes du travail ;

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par **MADAME MARIANNICK MERCURE**, Substitut du Représentant de la Ville de Trois-Rivières, appuyée par **MONSIEUR RÉJEAN CARLE**, Représentant de la MRC de Maskinongé, et résolu d'adopter la *Politique en matière de contrôle et de prévention de la violence, du harcèlement et du harcèlement psychologique au travail* jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Il est également résolu que ladite résolution abroge toutes résolutions et politiques portant sur le même objet.

Adoptée à l'unanimité

**Rés.: 2018-11-4880**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, appuyé par **MADAME MARIANNICK MERCURE**, Substitut du Représentant de la Ville de Trois-Rivières, et résolu de lever l'assemblée à dix-huit heures quatre minutes (18 h 04).

Adoptée à l'unanimité

\_\_\_\_\_  
**PRÉSIDENT**

\_\_\_\_\_  
**SECRÉTAIRE**